

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de
SAINT-CLAUDE
Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
64-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0

Date de convocation :

06/12/2022

Date d'affichage :

16/12/2022

Objet de la délibération

**Travaux en régie – Travaux
à l'école**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 039-213905615-20221215-64_2022_TRAVAUX-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Michel BONDIER, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Michel BONDIER à Jan VINCENT
- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Dominique LACROIX à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la circulaire NOR/INT/B94/00257 du 23 septembre 1994 relative au F.C.T.V.A ;
Vu la loi n°97-1269 du 30 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998 ;

Considérant que la réalisation du chantier des travaux à l'école, les travaux ont été exécutés par le personnel communale dans le cadre de « Travaux en régie » ;
Considérant qu'il en résulte pour les charges suivantes : achat de fournitures en fonctionnement pour la somme de 11 036,59 € TTC, et les prestations fournies par les agents communaux (295 heures à 19,66 € et 69,25 heures à 15,87 €) soit un total de 6 898,69 € ;
Considérant que ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communale, il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre.

Sur proposition du Maire ;
Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De comptabiliser les dépenses réalisées pour ces travaux en régie pour le chantier « Travaux à l'école » à hauteur de 17 935,28 €.
Que les dépenses engagées à cet effet soient imputées en recettes, au chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections, au compte 722 : immobilisations corporelles, en section de fonctionnement pour un montant de 17 935,28 € ; en dépenses, au chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections, au compte 2131 : bâtiments publics pour un montant de 17 935,28 €.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 16/12/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michaël MARILLIER

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER


